La nourriture

Selon la communauté dans laquelle vous serez attribué, il est possible d'y trouver un magasin où vous trouverez des articles de bases; toutefois la variété et les choix sont souvent restreints surtout pour les produits gourmets ou spécialisés (végétarien ou exotique). Ainsi on vous encourage d'apporter avec vous les produits spéciaux.

Dentiste remplaçant :

Vos frais de nourriture vous seront remboursés par le Conseil Cri sur présentation des factures originales, jusqu'à un montant maximal permis par l'entente qui est comptabilisé selon la durée du séjour. Il est important de faire une copie de toutes les pièces que vous soumettrez ainsi que de la feuille de réclamation qu'on vous remettra. (Formulaire : Travelling expenses de couleur blanche).
Vous pouvez également apporter des aliments dans vos valises (les achats sont remboursables seulement s'ils ont été fait la veille de votre journée de transport)
Sinon, il y a des magasins de commodité dans les villages et aussi des petits restaurants.